
AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'article 152 du Code Municipal;

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, madame Manuella Perron, directrice générale et greffière-trésorière intérimaire de la susdite municipalité :

- QU'il y aura une deuxième séance extraordinaire **mardi le 20 décembre 2022**. Cette deuxième séance débutera immédiatement après la clôture de la première séance extraordinaire de 19h30 portant sur les prévisions budgétaires 2023.
- Cette séance extraordinaire se tiendra devant public à la salle municipale, au 820, rue Saint-Alphonse à Lac-aux-Sables.

Le projet d'ordre du jour de la séance est joint au présent avis.

Avis donné à Lac-aux-Sables, ce 16 décembre 2022.



Madame Manuella Perron, OMA
Directrice générale et Greffière-trésorière